

PV REUNION DU 18 OCTOBRE 2024

Présents : Mmes Savatier, Leroux, Tabareau, Collet et Moulut

Mrs Marquenet, Maillet, Gouriou, Renault et Vérité

Excusé : Mr Meunier Jean pierre excusé, donne pouvoir à Mme Moulut

Le maire fait la lecture du PV de la dernière réunion du 24 Juin 2024, adopté à l'unanimité

Secrétaires de séance : Mmes Savatier et Moulut

Ordre du jour :

- 01- Convention d'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) du CDG 41.
- 02- Remboursement frais WIX 03-
- 03- Biens sans maîtres, SAFER
- 04- Expropriation La Maniberge
- 05 Pose filets protection au Prieuré
- 06 Fermeture ALSH et périscolaire
- 07 Travaux voirie
- 08 Questions diverses.

1 : Convention d'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) du CDG

L'article 25-2 de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire prévoit que les Centres Départementaux de Gestion doivent assurer par convention, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, une mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) prévue à l'article L213-11 du Code de justice administrative, pour les agents qui contestent une décision de l'autorité territoriale.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- d'approuver le recours à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) entre le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher (CDG41) et la commune de Villedieu le château,
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion - type à la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) entre le CDG 41 et la commune de Villedieu le château,
- de décider de la mise en œuvre de la convention précitée,
- d'autoriser le Maire de Villedieu le château, ou son représentant, à signer cette convention et toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

2 Remboursement frais WIX

Suite à la création du site de la commune « Villedieu le château », des factures de l'hébergeur « WIX » ont dues être réglées.

L'entreprise étant située à l'étranger, les mandats administratifs pour les règlements de ses factures ne sont pas acceptés.

M. Le Maire a donc réglé en 2024 le montant de 158,40 euros.

Proposition :

Il vous est proposé de délibérer sur le principe d'un remboursement à titre exceptionnel de cette facture d'un montant de 158,40 euros au bénéfice de M. Alain VERITE, maire de la commune.

Accepté à l'unanimité

3- SAFER, Biens sans maîtres

M. Le Maire explique que la procédure d'appréhension de biens présumés sans maîtres s'établit en deux temps. La première étape qui consiste à lister les parcelles concernées a été effectuée sur délibération du 24/11/2023.

La deuxième étape consiste à ce que la commune devienne propriétaire des parcelles qu'elle souhaite se voir attribuer.

La Safer a établi la liste des parcelles concernées et propose un devis d'un montant de 7 874,40 euros TTC pour la réalisation de la deuxième étape de cette procédure.

Proposition :

Il vous est proposé d'accepter que la SAFER effectue la deuxième étape de la procédure et d'accepter le devis d'un montant de 7 874,40 euros TTC et d'autoriser M. Le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Observation étant ici faite que des frais hypothécaires seront en sus.

Adopté à l'unanimité

04- Expropriation La Maniberge

M. Le Maire explique que suite à la procédure d'abandon de parcelles à usage de voirie sise Commune de Villedieu le château, à La Maniberge en 2022, M. Charles DUMONT et sa fille, Mme Nathalie DUMONT, propriétaires des parcelles cadastrées section G numéro 904 et 905 s'opposait à la requête d'abandonner les parcelles au profit de la commune.

En 2023, Maître Hamelin, mandatée par la commune, a adressé plusieurs courriers à Mme Nathalie DUMONT, qui est désormais seule propriétaire des parcelles concernées, n'a obtenu aucune réponse aux courriers adressés en recommandé à Mme DUMONT.

Donc Maître Hamelin propose de procéder à une expropriation pour cause d'utilité publique.

La procédure d'expropriation se déroule en deux phases, une administrative et une judiciaire dont le détail se trouve en annexe (courrier de Maître Hamelin).

Proposition :

Il vous est proposé d'accepter d'établir la procédure d'expropriation pour les parcelles cadastrées section G numéro 904 et 905 de Mme Nathalie DUMONT. D'autoriser M. Le Maire à signer tout document se rapportant à la procédure.

Adopté à l'unanimité

05- Pose filets protection au Prieuré

L'audit du Prieuré nous a indiqué que des travaux de sécurisation devaient être effectués.

Les riverains sont inquiets sur l'état du Prieuré et sur les risques pour leur propriété.

La commune s'est renseignée afin d'avoir des devis pour poser des filets de protection.

Le fait que le risque ne soit plus imprévisible, le problème se pose de l'assurance de la commune à ce sujet.

Des entreprises ont été contactées afin de poser un filet de sécurité.

Ces dernières ne veulent pas prendre le risque de poser un filet sur ce bien, en conséquence nous n'avons pas de devis à proposer.

La délibération est suspendue sur ce point en attendant une future réunion avec les bâtiments de France, le conservateur des monuments historiques et la conservation régionale des monuments historiques.

Le conseil municipal est très attentif sur ce sujet.

06- Fermeture ALSH et périscolaire

M. Le Maire explique qu'il est difficile pour la commune de continuer à gérer le Centre de Loisirs (ALSH) ainsi que le périscolaire (accueil les mercredis) du fait que le nombre d'enfants qui fréquentent l'établissement est en baisse, que le recrutement des animateurs est de plus en plus compliqué.

La décision de fermer le Centre de Loisirs (ALSH) et le périscolaire (mercredis) s'impose et de par ces aléas finissent par générer un coût pour la commune.

Proposition :

Il vous est proposé d'accepter la mise en sommeil (suspension) du Centre de Loisirs (ALSH) à partir du 05 août 2024 et du périscolaire (mercredis) à partir du 04 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité

7- Travaux voirie

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'état des voies communales s'est dégradé, notamment du fait des travaux de l'enfouissement du réseau d'eau et d'électricité et des dégâts des eaux survenue au mois de juin.

Pour garantir la sécurité des usagers, il devient nécessaire de faire des travaux de réfection de voirie rue de Bouillant, rue principale, rue de Grison, Le Tertre, Le Ragot, La Ribochère, route de Beaumont sur Dême, La Cave et Haute forêt.

On a reçu qu'un devis de reçu à ce jour.

Proposition :

Il vous est proposé d'autoriser Mr le Maire à choisir le devis le plus approprié en la matière une fois que le second devis sera réceptionné et d'autoriser M. Le Maire à demander les subventions.

Adopté à l'unanimité

8 Questions diverses.

- La locataire de la maison impasse du vieux château souhaiterait un chauffage moins couteux que le chauffage électrique actuel. Le conseil réfléchit à une solution et va faire chiffrer l'installation d'un poêle à bois.
- Point travaux mairie : Le maire présente l'avancée du chiffrage des lots suite au deuxième appel d'offre. Comme il manque le chiffrage de certains lots, et que certains lots ont des chiffrages bien supérieurs à nos prévisions, nous allons certainement devoir lancer un troisième appel d'offre.
- Edith Leroux nous fait part du problème de notre bibliothèque qui est fermée depuis que nous n'avons plus le salarié qui était aussi le responsable du centre de loisirs. Que fait-on ?
Edith Leroux et Nathalie Tabareau vont se revoir pour envisager une ouverture une fois par mois.
- Philippe Marquet fait un point au conseil de l'avancée de l'étude environnementale, en cours sur le terrain des Pèrres, où est prévu un projet d'installation de panneaux photovoltaïques. Ce projet a été confié à l'entreprise URBASOLAR qui nous informe qu'ils ont contacté la chambre d'agriculture concernant notre projet.

La séance est levée à 21H50.

-

